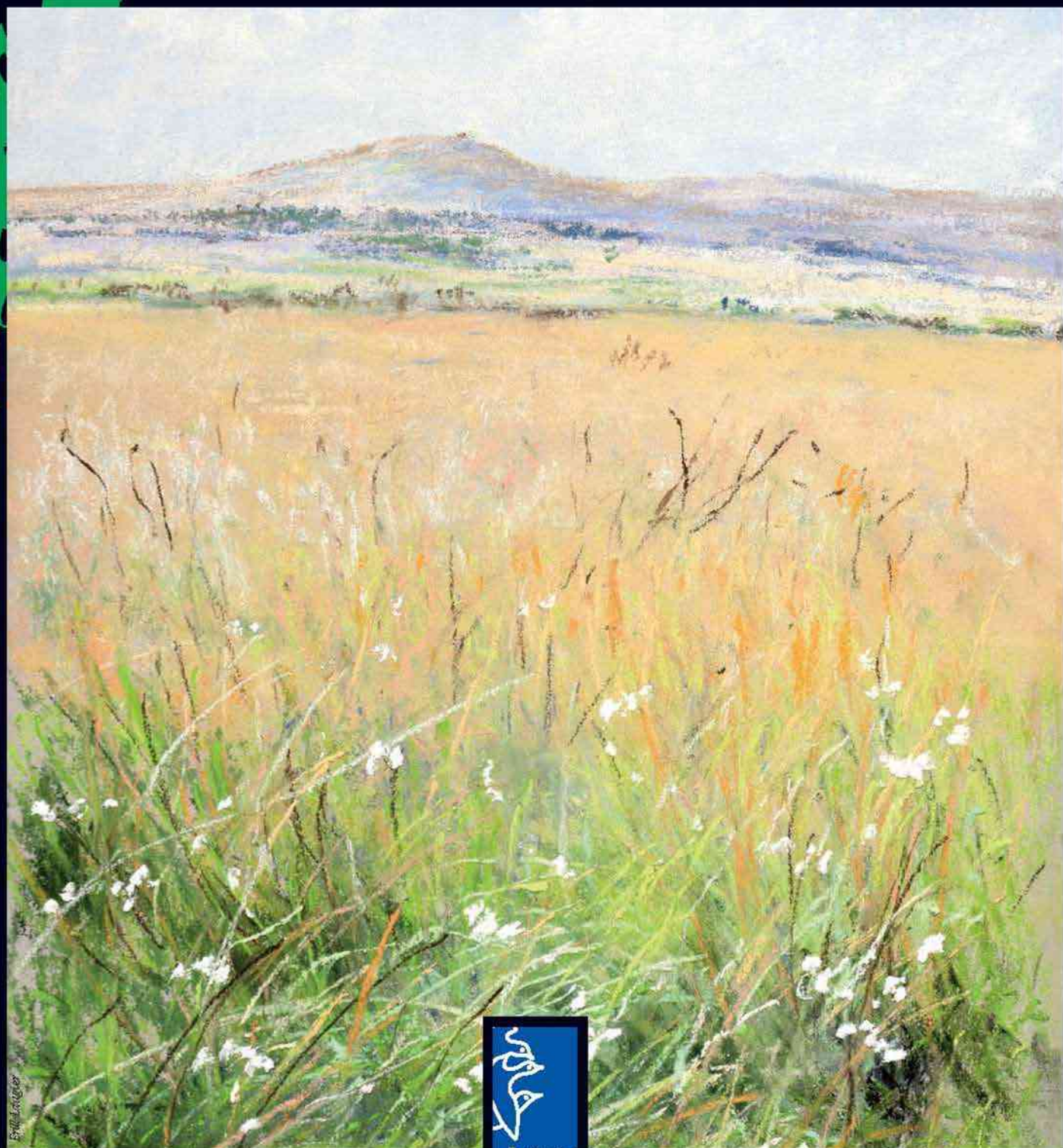


BRETAGNE *Vivante*

**Dossier spécial : Tout au long des chantiers / Flore protégée
/ Mécénat / Sternes / Grand rhinolophe / Écolo'gestes / Phoques**



Bonjour à tous,

« Une voix pour la nature » : ce slogan a été choisi par l'assemblée générale en mai dernier pour accompagner le logo de notre association sur les courriers et documents. Cette démarche peut paraître anecdotique voire secondaire, mais elle s'inscrit dans la volonté de rendre plus lisible et plus visible l'objet de notre action et le message que Bretagne Vivante souhaite porter.

Comment Bretagne Vivante assure-t-elle sa mission de « porte-voix » ? Ce numéro de la revue en est un bon révélateur, montrant bien la diversité des actions, qui vont de la protection de sites pour des espèces et des habitats fragiles, comme à Lanveur, à une forme d'éducation populaire à la nature à travers deux actions exemplaires :

« Écolo'gestes », action pédagogique reconnue au point que le concept s'exporte hors de la région, et « sauvages de ma rue », où chacun est appelé à ouvrir les yeux sur la nature « proche ».

Et parce que les voix portent davantage quand elles sont plus nombreuses et harmonisées, nous ne souhaitons pas agir seuls. Comme le démontrent les articles de cette revue, Bretagne Vivante agit en partenariat avec d'autres associations ou des collectivités, voire des entreprises privées.

N'oublions pas que ce qui est en jeu, c'est bien de promouvoir une autre relation entre l'homme et la nature, comme le dit le projet associatif : l'être humain étant partie intégrante de la biodiversité, la préservation de celle-ci constitue pour l'association à la fois une éthique et une nécessité vitale.

Mieux communiquer, faire connaître l'association et ses actions, promouvoir sa notoriété, cela vise donc à développer le nombre d'adhérents et de bénévoles actifs pour être encore plus présents sur le terrain et peser davantage dans le débat public et les prises de décision.

Soignons fiers de l'action de Bretagne Vivante et soyons persuadés que, dans notre société, une voix pour la nature est indispensable pour s'engager dans une nouvelle voie entre l'homme et la nature.

Jean-Luc Toullec, Président de Bretagne Vivante-SEPNB

sommaire

- p. 2 > Action Journées d'Automne 2012
- p. 3 > Éditorial
- p. 4-5 > Juridique Flore protégée : l'été de tous les dangers...
- p. 6-7 > Action Le Contrat territorial milieux aquatiques des affluents du Blavet 2011-2015
- p. 8-9 > Aménagement du territoire Feu l'étang de Pont-Calleck
- p. 10-11 > Vie de l'association Le mécénat ou le privé au soutien de l'intérêt général
- p. 12 > Action Qu'il fait bon être sterne en ria d'Étel !
- p. 13-18 > Dossier spécial Tout au long des chantiers
Bienvenue dans les landes de Lanveur
Deux chantiers pour deux îles
Chantier écologique : la lutte contre les invasives
Le premier forum des gestionnaires d'espaces naturels
- p. 19 > Action Grand rhinolophe
- p. 20 > Éducation à l'Environnement Forum Écolo'gestes
- p. 21 > Biodiversité Les phoques gagnent du terrain
- p. 22-23 > Nouvelles des sections
- p. 24-26 > Du côté des réserves
- p. 27-28 > Nouvelles d'ici et d'ailleurs
- p. 29-30 > Catalogue
- p. 31 > Notes de lecture
- p. 32 > Paradoxes

Jean-Luc Toullec
Daniel Malengreau

Marie Capoulade & Pierre-Yves Pasco
Annie Rio, Héliène Troumelin & Daniel-Yves Alexandre

Arnaud Le Houédec & Laurent Duperrin
Arnaud Le Houédec & Gwenaél Derian

Christian Lejeune & Stéphane Wiza
Héliène Mahéo
Luc Guihard

Olivier Farcy
Paskall Le Dœuff
Yann Jacob
Bretagne Vivante
Bretagne Vivante
Bretagne Vivante

Fabrice Nicolino

Bretagne Vivante-SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1958. Elle a joué un rôle précurseur à une époque où la protection de la nature n'était pas encore dans toutes les têtes. Son action s'est élargie à l'ensemble des problématiques environnementales. Agissant sur les cinq départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 3 000 adhérents et gère plus de 100 sites protégés dont cinq réserves naturelles nationales et deux régionales.

Directeur de la publication : François de Beaulieu.

Bretagne Vivante-SEPNB, 186, rue Anatole France, BP 63121 - 29231 Brest Cedex 3, France

Tél. : (+33) (0)2 98 49 07 18

Fax : (+33) (0)2 98 49 95 80

Courriel : contact@bretagne-vivante.org

Site : www.bretagne-vivante.org

Merci à Jacques Benoît et Serge Le Huitouze pour leurs relectures.

Dessin de couverture : Réserve naturelle du Vénec, pastel d'Erill Laugier

Coordination : Leïla Bizien - Maquette : Bernadette Coléno, 18, rue J. Guesde - 29200 Brest - Imprimerie : Imprimerie du Commerce, Quimper - N°ISSN 1623-4146 - Tirage : 2 500 exemplaires.

Flore protégée : l'été de tous les dangers...

Daniel Malengreau
Administrateur de Bretagne Vivante

En fin d'été, la communauté naturaliste a découvert avec surprise les projets d'arrêtés sur les espèces végétales protégées. On peut y voir beaucoup d'incompétence mais aussi des intentions tout à fait claires de dérèglementation.

Narcisse des
Glénan

En 1976, alors même que le pays subit encore les conséquences du premier choc pétrolier de 1973 (chômage, inflation à deux chiffres, absence de « croissance »...) et commence à subir le deuxième, le Parlement débat d'un projet de loi sur la protection de la nature. Loin des flonflons du Grenelle, puis de l'environnement « qui commence à bien faire » et des formules creuses du développement durable, dans ce contexte économique difficile qui n'est pas sans nous rappeler les temps présents, les parlementaires eurent cependant le courage de renforcer fortement le projet de loi qui leur était soumis et d'adopter à l'unanimité moins une voix une loi structurant durablement le droit de la protection de la nature et en particulier de la protection des espèces animales et végétales.

Trente six ans après, en pleine période de vacances, le ministère de l'écologie vient de mettre en consultation publique deux projets d'arrêtés modifiant l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif aux espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire et l'ensemble des arrêtés instituant des protections régionales de la flore. Ces deux projets d'arrêtés porteraient un coup décisif à la protection des espèces végétales en visant à la supprimer dans le cadre de « l'exploitation ou de la gestion courante » des parcelles où s'exercent certaines activités économiques ou de loisir (cynégétiques notamment) ou encore gérées à des fins indéfinies de « maintien de la sécurité des biens ou des personnes ». Ces deux projets ont reçu un avis favorable du CNPN (3 abstentions).

Loin d'être isolés, ces projets d'ar-

rêtés s'inscrivent dans une démarche du ministère de l'environnement d'érosion progressive de la protection de la flore et de la faune établie par la loi en 1976, mais cette fois, par les imprécisions lexicales qu'ils comportent, c'est le cœur même du dispositif de protection des espèces végétales dans notre pays qui se trouverait remis en cause.

La loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature a rappelé que « les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation ». Elle a consacré « leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion » comme étant d'intérêt général.

La seule dérogation au régime de protection intégrale des espèces qu'ait prévu à l'époque le législateur concernait la possibilité de « délivrance d'autorisation de capture d'animaux ou de prélèvement d'espèces à des fins scientifiques ».

Par la voie réglementaire, une limitation beaucoup plus importante a été introduite dans les arrêtés établissant les listes d'espèces végétales protégées, en excluant l'application d'un certain nombre d'interdictions pour « les parcelles habituellement cultivées » (arrêté du 20 janvier 1982) puis « les opérations courantes de gestion des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées » (arrêtés fixant les listes régionales).

Plusieurs juristes ont relevé ce non respect de la hiérarchie des normes juridiques (la loi devant normalement

primer sur le règlement). Nombre d'entre eux se sont également interrogés sur le flou des notions de « parcelles habituellement cultivées » et « exploitation courante des fonds ruraux », même si de rares jurisprudences ont apporté quelques réponses dans ce domaine.

En dépit donc de la légalité douteuse des arrêtés restreignant la volonté protectrice de la loi, de l'absence de possibilité de protection de certaines espèces liées aux cultures (notamment les espèces messicoles) et des difficultés d'interprétation, cet équilibre entre le maintien des activités agricoles et la protection des espèces a constitué un compromis jugé acceptable.

Le ministère de l'environnement lui-même constatait malgré tout en 1996 dans son ouvrage *La diversité biologique en France, programme d'action pour la faune et la flore sauvage* : « cette protection intégrale ne s'applique toutefois pas à l'exploitation des fonds ruraux (agriculture notamment) ce qui en limite l'efficacité. »



Ail des landes

Voilà plusieurs années que des autorisations de destruction, illégales de fait car motivées par d'autres intérêts que scientifiques sont absoutes par des avis favorables du CNPN. C'est donc sur la suggestion discrète du ministère de l'écologie que la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 a étendu sensiblement les possibilités de dérogations à la protection des espèces (art. L 411-2), sous couvert de mise en adéquation de la loi nationale avec la directive européenne « habitats, faune, flore ».

Si elles élargissaient déjà le champ des possibilités de dérogation, ces dispositions codifiées au L.411.2 maintenaient cependant des limitations fortes issues de la directive européenne pour l'attribution de dérogations : « à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle » et pour une liste limitative de cas (notamment l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvage et de la conservation des habitats), la prévention de dommages **importants** notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons **impératives** d'intérêt public **majeur**, etc.

Imprécis et mal rédigés, les projets d'arrêtés qui sont aujourd'hui soumis à consultation permettent de remettre en cause le principe même de la protection des espèces végétales établi par le législateur en 1976 et entrent en conflit direct avec les objectifs de conservation de la biodiversité résultant tant du droit européen que des conventions internationales sur la biodiversité ratifiées par notre pays.

Sans entrer dans le détail de ces textes, ils entendent exonérer des principales interdictions (destruction, coupe, mutilation, arrachage), les « opérations d'exploitation et de gestion courantes sur les parcelles habituellement cultivées, utilisées ou habituellement exploitées à des fins agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchylicoles, salicoles, cynégétiques ou à des fins de maintien de la sécurité des biens et des personnes à condition que cela n'entraîne pas de modifications notables des habitats de l'espèce. »

À titre d'exemple des conséquences dramatiques de l'imprécision de ces textes, il est évident que la phrase « parcelles habituellement cultivées, utilisées ou habituellement exploitées à des fins agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchylicoles, salicoles, cynégétiques » permet à elle seule de couvrir la quasi-totalité du territoire national. La formulation de ces textes conduit donc à considérer à bon droit que seraient exonérées des interdictions de destruction d'espèces protégées les opérations courantes de gestion exercées sur des parcelles qui sont habituellement utilisées pour la chasse !

On ne peut par ailleurs que s'interroger sur ce que recouvrent les « fins de maintien de la sécurité des biens et des personnes » (notion bien imprécise), dont on se demande bien pour quelles raisons elles seraient exonérées de solliciter une dérogation dès lors qu'elles ne présentent pas de

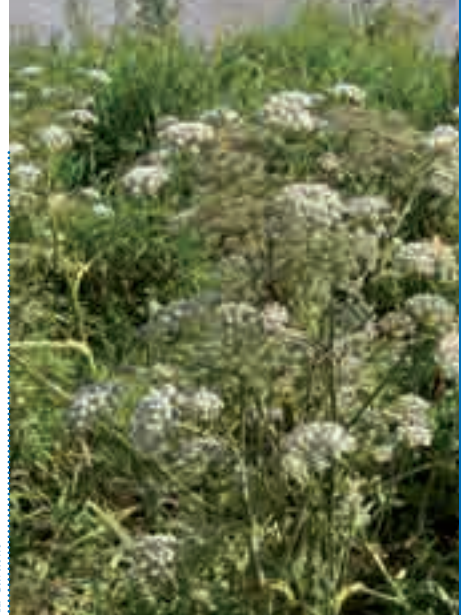


Eryngium viviparum

caractère d'urgence et que par ailleurs, au titre de la « sécurité publique », voire des « autres raisons d'intérêt public majeur », elles peuvent déjà bénéficier d'une dérogation.

Enfin, pour se restreindre au plus choquant, les textes ne précisent pas ce que sont les « opérations d'exploitation et de gestion courante » (le sens serait-il d'ailleurs différent si l'on parlait d'opérations courantes d'exploitation et de gestion ?). Ils annulent de fait par ailleurs les possibilités de recours contre d'éventuels délinquants, qui n'auront aucune peine à démontrer qu'ils ne disposaient pas des connaissances biologiques et écologiques leur permettant de savoir qu'ils modifiaient intentionnellement « notablement » l'habitat d'espèces protégées. Or « il n'y a point de crime

A. Gardelle



Angélique des estuaires

ou de délit sans intention de le commettre » (art. L.121.3 du code pénal).

À l'heure où s'écrivent ces lignes, alors que s'achève doucement la pause estivale, des réactions de plus en plus nombreuses se font jour : celles de membres du CNPN prenant conscience tardivement des imprécisions des textes qu'ils ont pourtant votés, mais aussi celles d'associations (France Nature environnement et Bretagne Vivante ont travaillé de concert afin d'interpeller la ministre à ce sujet) et de citoyens. Espérons que le ministère de l'écologie saura entendre cette protestation et s'éviter un contentieux qu'une obstination rendrait quasiment inévitable.

L'incapacité de la première stratégie nationale de la biodiversité à atteindre l'objectif de l'arrêt de la perte de biodiversité d'ici 2010 aurait dû conduire à un renforcement de l'application de la législation et non à en vider le contenu pour satisfaire des intérêts catégoriels. Mais il est vrai qu'entre temps la seconde stratégie (2011-2020), dans son objectif 4 « préserver les espèces et leur diversité », a passé un sérieux coup de gomme sur cet objectif jugé trop ambitieux.

Il est aujourd'hui plus que temps que les associations s'opposent à l'érosion progressive des dispositions visant à la protection de la nature et retrouvent le souffle combatif et créatif qui avait permis l'émergence et les avancées de la grande loi de 1976 sur la protection de la nature (notion de patrimoine naturel dont la préservation est d'intérêt public, régime de protection des espèces, réserves naturelles, études d'impact, reconnaissance des associations agréées...). La nature n'en peut plus d'attendre. ■

Le Contrat territorial milieux aquatique des affluents du Blavet 2011-2015

Surcreusés, busés, piétinés... les cours d'eau ont subi depuis de nombreuses années les interventions de l'homme afin de faciliter les activités économiques et agricoles. Sur le bassin versant du Blavet, le Contrat territorial milieux aquatiques est un outil qui permet de mener les actions nécessaires à la reconquête du bon état écologique de ces milieux.

Marie Capoulade
Chargée de mission
& Pierre-Yves Pasco
Chargé d'études

H. Romé

Fleuves, rivières, ruisseaux, torrents, rus... les cours d'eau sont des milieux vivants dans lesquels des espèces aquatiques et végétales vivent et se déplacent. Depuis leur source, ils transportent aussi des sédiments (roches, graviers, cailloux, sables...) qui contribuent à les modeler (berge, lits mineur et majeur, méandres...) et en font des lieux de vie. Depuis des siècles, l'homme a modifié les cours d'eau (rectification du tracé, barrages, seuils, bétonnage des berges, etc.) notamment pour développer l'agriculture et l'urbanisation, produire de l'énergie, créer des sources d'eau pour l'irrigation ou pour se protéger des crues. Cette détérioration de la morphologie des cours d'eau a des répercussions sur le fonctionnement des milieux aquatiques : elle entrave la dynamique fluviale et altère la diversité et la qualité des habitats biologiques, indispensables à la reproduction, la nutrition et au repos des espèces dont la mulette perlière d'eau douce.

Sur le bassin versant du Blavet morbihannais, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil général du Morbihan et les collectivités territoriales se mobilisent aujourd'hui pour reconquérir le bon état écologique des cours d'eau. Sur la période 2011-2015, le Contrat territorial milieux aquatiques* (CTMA) est l'outil qui permet ici de mener les actions nécessaires à cette ambition. Soutenu par la cellule ASTER** du Conseil général du Morbihan, le syndicat de la vallée

du Blavet est le maître d'ouvrage de ce CTMA. Il travaille en partenariat avec les intercommunalités du territoire (600 km de cours d'eau répartis sur 47 communes) avec l'adhésion des propriétaires riverains et des usagers.

Sur les communes de Malguénac et de Guern, le ruisseau de Bonne Chère abrite la population de mulettes perlières la plus importante du Massif Armoricaïn avec plus d'un millier d'individus recensés par Bretagne Vivante en 2011 dans le cadre du programme LIFE mulette. C'est dans le souci du maintien et du développement de cette population d'intérêt patrimonial majeur que, suite à une étude préalable, le cours d'eau a été intégré au CTMA. Pour répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'eau (DCE) et à celles de la mulette perlière, les élus du syndicat de la vallée du Blavet, de Pontivy communauté et des communes de Malguénac et de Guern ont choisi de mettre en œuvre de nombreux travaux de restauration sur le Bonne

Chère. La première partie de ces travaux a été réalisée à l'automne 2011 pour un montant total de 37 000 € HT financé à 60 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil général du Morbihan. Bretagne Vivante a pu apporter son aide dans le cadre des mesures d'accompagnement prévues au programme LIFE mulette.

Restauration et entretien de la ripisylve

La ripisylve correspond à l'ensemble des formations boisées et buissonnantes présentes sur les rives d'un cours d'eau. La restauration de la ripisylve sur des secteurs dégradés consiste à entretenir et/ou planter des essences locales adaptées. Cela permet de diversifier les habitats, de préserver les berges fragiles contre l'érosion, de maintenir les capacités naturelles d'écoulement des cours d'eau, de freiner la vitesse de l'eau lors des crues, de réguler la tempé-

* Le CTMA est la nouvelle version du Contrat de restauration et d'entretien (CRE). C'est un outil de planification mis en place par l'Agence de l'eau permettant une gestion raisonnée des opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques (marais, zones humides...). Il fait partie de la politique actuelle de développement d'actions contractualisées et s'intègre parfaitement à la politique européenne sur l'eau (Directive Cadre sur l'eau).

** La cellule d'Animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques (ASTER) du Conseil général du Morbihan intervient en soutien aux maîtres d'ouvrage locaux : appui technique, aide organisationnelle et réseau d'animation.

rature de l'eau par l'ombrage et d'améliorer la qualité des eaux par l'épuration d'une partie des éléments polluants provenant des versants. Ainsi, sur les rives du ruisseau de Bonne Chère, 2 000 m de ripisylve ont été entretenus (éclaircissements, enlèvement de bois mort...) et près de 3 000 m de berges ont été plantés (chênes, saule osier, frêne, aulne, sorbier, alisier torminal, noisetier...) pour un coût global de 13 700 € HT.



Différentes essences ont été utilisées pour restaurer la ripisylve sur les rives du Bonne Chère.

Continuité écologique

Notion introduite par la DCE en 2000, la continuité écologique des milieux aquatiques se définit par la libre circulation des organismes vivants et des sédiments (limons, sables et cailloux constituant le lit de la rivière). Elle s'accomplit d'amont en aval ou d'aval en amont et peut être fortement perturbée par la succession d'ouvrages structurants comme les seuils, les barrages, les buses. Ainsi, sur le Bonne Chère, un passage busé trop petit limitant la continuité écologique a été remplacé par un pont cadre pour un coût de 26 110 €.

Préserver les berges et le cours d'eau

L'accès direct au cours d'eau par le bétail peut entraîner des problèmes sanitaires et contaminer les eaux de surface. En altérant les paramètres physico-chimiques, ce phénomène peut également favoriser la croissance excessive d'algues et de plantes (eutrophisation) et empêcher certains usages comme la production en eau

potable. De plus, le piétinement des berges et les passages à gué accélèrent l'érosion des berges et provoquent une forte mise en suspension de matières fines qui viennent à colmater les frayères en aval et à altérer la qualité de l'eau.

Clôtures et abreuvoirs

Sur certains secteurs du cours d'eau, le piétinement des bovins avait déformé les berges et provoquait un colmatage important du lit. Quelques clôtures qui limitaient l'accès du cours d'eau aux bovins n'empêchaient pas leur consommation de jeunes pousses d'arbres et d'arbustes, limitant le développement d'une ripisylve. C'est ainsi que les propriétaires ou locataires riverains ayant des bêtes en abreuvement direct au cours d'eau ont été contactés pour mettre en place des dispositifs d'abreuvement du bétail respectueux de la rivière et des clôtures à bonne distance pour empêcher les bêtes d'endommager les berges. Ce sont 25 abreuvoirs et plus de 6,5 km de clôture qui ont pu être installés. Le coût de l'opération s'élève à un peu moins de 15 000 €.

Aménagement d'un passage à gué

Un passage à gué, emprunté par le bétail et un engin agricole, a été aménagé sur le Bonne Chère en faisant passer le cours d'eau dans un tuyau correctement dimensionné. Utilisé généralement pour les réseaux d'assainissement, l'Ecopal® est un tuyau en polyéthylène haute densité (PEHD) qui a l'avantage d'être léger et très résistant aux chocs, à la corrosion et à l'abrasion. La paroi intérieure est lisse pour faciliter le passage de l'eau et la paroi extérieure est annelée pour assurer la rigidité de la structure. Le tuyau a ensuite été recouvert de terre pour permettre le passage de l'exploitant agricole. Le coût de l'opération a été de 3 480 € HT. ■



Pose de l'Ecopal (pendant les travaux le ruisseau est détourné)



Après les travaux, le cours d'eau reprend ses droits.



Yves Merle (à droite sur la photo) et plusieurs agriculteurs du bassin versant du Bonne Chère lors de la remise de matériel (poteaux de clôtures, pompes à museau...)

Pour plus de renseignements

Vous pouvez contacter Marie Clément (directrice) ou Yves Merle (technicien rivière) au syndicat de la vallée du Blavet : 02 97 51 09 37.

Remerciements

Ces actions n'auraient pas pu être mises en œuvre sans l'adhésion de l'ensemble des exploitants agricoles du bassin versant et le soutien des communes de Malguénac et de Guern.

Feu l'étang de Pont-Calleck

Accidents et règlements ont mis fin à la longue histoire d'un étang. Cela mérite, pour le moins, une réflexion collective.

Annie Rio
Administratrice de Bretagne Vivante
& Hélène Troumelin
Responsable de la section de Lorient

En l'An 1291, Jean II, duc de Bretagne crée un étang par la construction d'une chaussée sur le ruisseau en contrebas de son château, ennoyant peut-être une tourbière ! L'étang de Pont-Calleck est né.

Plus tard, cet étang a été lié à une activité industrielle : les forges de Pont-Calleck construites sur le site en 1824 et fermées

dès 1837. La réserve d'eau servait au fonctionnement d'une soufflerie hydraulique permettant la réduction du minerai de fer dans un haut fourneau à charbon de bois. C'est sans doute à cette époque que de nouveaux ouvrages ont été réalisés et que l'étang a atteint sa taille « actuelle », 14 ha d'eau libre et 7 ha de queue d'étang, 1 km de long et 120 m de large. Il reste en terre morbihannaise même s'il s'étend sur 2 communes :

sa partie aval est sur la commune de Berné et sa partie amont sur la commune de Kernasclédén.

Directement installé sur le ruisseau de Kerustang, l'étang est également alimenté par deux autres ruisseaux, l'ensemble rejoint le Scorff à 1 km en aval. Le bassin ver-

sant qui alimente l'étang représente 16 % de la superficie du bassin versant du Scorff. De duc en marquis le château et son étang sont restés propriété privée, mais ce sont finalement les dominicaines du Saint-Esprit qui le possèdent depuis 1956. Le parc est ouvert au public pour la promenade.

Aujourd'hui l'usage humain de l'étang est pratiquement réduit à sa fonction esthétique.

En 1984 l'étang s'était déjà vidé du fait de la rupture de plusieurs planches du moine de vidange. La réparation, sans doute sommaire, semble à l'origine du nouvel accident du 11 septembre 2011 : une poutre de l'ancien moine, laissée dans la vase s'est encastrée dans le moine de la vidange centrale.

Le nouvel accident a créé une pollution du Scorff en entraînant des sédiments contaminés dans la rivière, perturbant directement la pisciculture en aval et précipitant la réflexion en cours sur l'avenir de l'étang...

Parmi les victimes de l'assèchement, les anodontes

F. Weiser-Vernhaus



Faut-il supprimer ce bel étang riche d'une longue histoire ?

Sans doute, comme dans tout procès, faut-il permettre à l'accusé de se défendre ? Et c'est sûrement ce qui a motivé l'intervention de certains d'entre nous. Mais c'était le dernier sursaut avant la mort, une défense de vaincu... « Les sans voix » (comaret, libellules et autres chauves-souris) sont allés à la bagarre en ordre dispersé.

L'accusation est bien construite et argumentée. La réflexion sur la suppression de certains étangs est à la croisée de diverses problématiques et procédures liées à la qualité de l'eau et à la continuité écologique qui s'entend par la « libre circulation des poissons et des sédiments ». Le Scorff alimente en eau potable la population de l'agglomération lorientaise, c'est un enjeu prioritaire induisant des exigences de qualité bactériologique de l'eau. La prolifération de certaines cyanobactéries est un des problèmes de ces étangs eutrophes, peu profonds qui s'ensavent.

De plus, le Scorff est une rivière index au niveau international pour le saumon. À ce titre, il bénéficie d'une ligne budgétaire dans le contrat de plan État Région (CPER). La lamproie marine, la lamproie de Planer, la truite fario, l'anguille, le chabot sont également cités dans cet enjeu de biodiversité halieutique porté par le syndicat du Scorff, soutenu par les pêcheurs et Eau et Rivières de Bretagne.

Pas moins de 16 obstacles à la migration ont été listés sur le Scorff dont certains seuils de moulin. Des solutions ont été trouvées dans de

nombreux cas après un travail d'information et de subventionnement des propriétaires.

Suite au Grenelle de l'environnement, l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques) a été chargé d'établir la liste des obstacles à la migration des poissons par bassin versant sur tout le territoire français : du seuil de moulin au barrage hydro-électrique. La solution n'est pas systématiquement la suppression de l'ouvrage mais peut être son aménagement. L'étang de Pont-Calleck était sur cette liste validée. Une étude était alors engagée pour établir un diagnostic et envisager les mesures à prendre.

La vidange accidentelle de l'étang a coupé court : l'argent devenant le facteur limitant des différents scénarii ! Soit le propriétaire « nettoyait » à ses frais l'étang, trouvait une destination aux sédiments pollués, remettait les différents ouvrages en état selon les normes réglementaires en vigueur... ou profitait d'un financement public des travaux, majoré à 90 % au titre des ouvrages Grenelle, avec une demande à déposer avant janvier 2012.

La décision devait être rapide. La presse a présenté LA solution mettant « les sans voix » devant le fait accompli. Mais qui sont-ils ? Tous ceux qui s'étaient installés ou passaient là, profitaient de cette grande étendue d'eau libre : territoire de chasse pour les chauves-souris, les libellules, les martinets, le balbuzard pêcheur, la faune aquatique, planctonique ; site de nidification pour le grèbe huppé ; de repli pour certains oiseaux d'eau lors des tempêtes. Et les habitants des zones humides adjacentes et notamment de la queue

d'étang : le trèfle d'eau et la potentille des marais, sans oublier les amphibiens.

Tout ce petit monde bénéficie d'une protection au travers de l'existence du site Natura 2000 « Rivières du Scorff et de la Sarre, Forêt de Pont-Calleck » et de la ZNIEFF de type 1 « Étang de Pont-Calleck ». En principe, la suppression d'un tel étang nécessite l'obtention par son propriétaire d'une autorisation loi sur l'eau ainsi que d'une étude d'évaluation d'incidence Natura 2000. Mais il s'agit d'un accident... Pourquoi s'attarder sur cet événement ? Il s'agit ici d'éclairer la réaction de certains d'entre nous contre la décision de suppression de l'étang.

La suppression d'un étang n'est pas anodine et, au-delà des aspects halieutiques et de qualité de l'eau, il nous semble indispensable que la décision se prenne au terme d'une étude des impacts sur tous les taxons et habitats naturels. Cette étude a été en partie faite mais ses résultats n'ont pas eu le temps d'être discutés et partagés avant l'accident. La protection « Natura 2000 » s'avère souvent secondaire.

Aujourd'hui, nous souhaitons que la « réhabilitation » du site tienne compte autant de l'intérêt des amphibiens, des plantes que des oiseaux, chauves-souris, loutre et poissons... Une équipe de botanistes est déjà à pied d'œuvre, surveillant l'évolution du site !

Et cette solution ne suffira pas à régler les problèmes de fond de qualité et quantité d'eau : pollutions venant de l'amont liées à l'activité agricole, aux stations d'épuration, à la présence de la pisciculture en aval, aux remblaiements des zones humides, drainages, forages, destruction du bocage et d'étangs en amont. Enfin, pour les nostalgiques, notons qu'aucune transformation irréversible n'est programmée. Peut-être que certains d'entre nous verront renaître cet étang dans quelques décennies ? ■



J.-P. Ferrand

Le mécénat, ou le privé au soutien de l'intérêt général

Dans une logique de mise en action et en réseau des acteurs privés au service de la nature, Bretagne Vivante s'engage dans la valorisation de son action auprès des entreprises et des entrepreneurs bretons comme auprès des particuliers. Cette initiative se place dans une logique de diversification des financements de l'association. Dans le contexte actuel de crise des finances publiques, notre association arrive à tirer son « épingle du jeu » et, globalement, à maintenir ses financements, et ses emplois. Elle est néanmoins fortement dépendante aujourd'hui des financeurs publics, et ne pourrait se retourner rapidement si cette source de financement était amenée à se tarir.

Laurent Duperrin
Secrétaire général de Bretagne Vivante
& Arnaud Le Houédec
Chargé d'études

Avec pour objectif l'aide à la mutation écologique de nos modèles de développement, le Grenelle de l'environnement invite à créer des passerelles entre tous les acteurs de la société. Notre démarche de développement du mécénat s'inscrit dans cette logique, et s'adresse tant aux acteurs économiques privés, par le biais du mécénat d'entreprise présenté dans ces lignes, qu'aux particuliers, par le biais des dons et des legs.

Le mécénat est à considérer comme une porte d'entrée, une opportunité de contacts avec un monde de l'entreprise que nous avons à cœur de faire évoluer dans ses pratiques et dans son investissement pour l'environnement. La démarche vise également le développement de nouveaux moyens financiers en proposant des contreparties en termes de notoriété pour l'entreprise valorisée par les projets. Ce retour à l'entreprise, s'il ne permet pas la publicité, peut être renforcé sous de très nombreuses formes. Citons comme exemple la sensibilisation ou encore la mise en action des salariés de l'entreprise ou de ses partenaires économiques (découverte privilégiée de sites naturels, formation, expositions dans les locaux de l'entreprise, accueil sur des sites naturels d'exception pour des réunions professionnelles externalisées, participation à chantiers collectifs, etc.).

L'entreprise apparaît dès lors comme un acteur soucieux qui propose en interne et en externe une attitude de responsabilisation, et travaille à une meilleure intégration dans son environnement local et à une qualité de vie et un cadre de travail amélioré et original.

Une pratique en développement

Le mécénat est à différencier du sponsoring et d'autres actions qui auraient pour vocation la promotion d'une marque, d'une gamme ou d'un produit. Il se caractérise par une absence de bénéfice direct. Il met en partenariat l'entreprise et l'association en tant qu'organisme d'intérêt général en soutenant financièrement ou en nature des projets, et ce sans contractualisation publicitaire.

En France, la pratique du partenariat d'entreprise pour l'environnement a longtemps été anecdotique. Un rapport du MEDDTL¹ de 2011 affiche un réel optimisme en mesurant une progression importante entre 2008 et 2011 et la multiplication du mécénat environnemental par 2 et 4, respectivement sur sa proportion du mécénat global et en investissement financier. Il correspond aujourd'hui à environ 10 % de l'ensemble des actions mécènes, même s'il reste relativement concentré sur des opérations de grande envergure et porté par des ONG à forte visibilité.

Trois formes de soutien

Le « mécénat de moyens » offre à l'entreprise la possibilité de mettre à disposition de l'association des outils de production ou des produits finis. Un large éventail de soutiens est dès lors permis compte-tenu de la variété de nos besoins tant dans l'activité bénévole que professionnelle. On imagine sans peine l'appel à des matériels

¹ : L'annuaire du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable - 2010-2011 - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Pour contacter l'équipe
« Partenariat d'entreprise » :

secrétaire
@bretagne-vivante.org
06 99 52 01 01
directeur
@bretagne-vivante.org
07 86 49 04 59
arnaud.lehouedec
@bretagne-vivante.org
06 83 05 09 92

logistiques ou scientifiques, des locaux ou encore des logiciens. Ainsi à Bretagne Vivante, un mécène privé qui admirait le travail de conservation réalisé depuis des années en baie de Morlaix (qui souhaite conserver l'anonymat) nous a accompagnés en finançant l'acquisition d'un Zodiac.

L'entreprise peut également faire le choix de mettre à disposition des compétences salariées de sa société sur un laps de temps. On parle dès lors de « **mécénat de compétences** » où ce sont les moyens humains, manuels et intellectuels qui sont mis au profit des actions. Concrètement, cette solution peut s'envisager pour nous dans les grandes fonctions pour lesquelles nous manquons de compétences : informatique, négociations d'achats, etc.

Enfin, « **le mécénat financier** » est le plus courant. Il consiste pour l'entreprise à octroyer une somme à l'association sur des projets définis dans leurs objectifs, leur mise en œuvre, leur budget et leurs moyens d'évaluation. L'association affecte la somme en accord avec l'entreprise sur des lignes budgétaires permettant la bonne réalisation (matériels, temps de travail, frais, etc). Ce soutien apparaît aujourd'hui essentiel pour engager ou pérenniser des programmes majeurs qui ne rentrent pas ou plus dans les grandes orientations publiques. La protection des sternes ou encore le suivi annuel des oiseaux migrateurs en baie d'Audierne en sont des exemples concrets qui nécessitent des cofinancements.

Un atout pour l'entreprise

Dans les faits, l'entreprise invite à apposer son logo sur les supports de communication et de mise en valeur du projet. Elle affiche ainsi son investissement dans le projet et mise sur sa visibilité dans le cadre d'actions environnementales conduites sur leur territoire et qui répond aux nécessités d'apport de connaissances, de conservation ou d'éducation.

Elle en tire une notoriété qu'elle peut valoriser auprès de son environnement proprement économique (ses actionnaires, ses partenaires économiques, ses salariés) et, au-delà, auprès des institutions, des collectivités et des citoyens. Elle affiche donc sa préoccupation sur les thèmes environnementaux et sa présence, voire son attachement, à son territoire.

La stratégie de mécénat de Bretagne Vivante

Au sein de notre association, trois axes d'action ont été définis par l'équipe « mécénat » et validés par le Conseil d'Administration.

Premier axe : le mécénat d'entreprise « en direct »

Cet axe consiste avant tout à faire valoir l'existence de l'association et la qualité de ses actions, sous toutes les formes qu'on lui connaît, avant de solliciter un accompagnement dans un deuxième temps. Ceci induit une représentation de l'association et une mise en forme d'outils de communication adaptés aux entreprises (à leur secteur d'activités, à leur rayonnement géographique ou économique). L'équipe « mécénat » a choisi de s'appuyer sur les réseaux (chambres consulaires, groupements d'entreprises...) pour contacter un maximum d'acteurs écono-

miques. Parallèlement, des contacts sont initiés avec des « prescripteurs » comme les experts-comptables de Bretagne.

Au-delà, il s'agit d'accompagner les projets qui peuvent naître des sections ou des groupes thématiques, et de centraliser les informations concernant autant les entreprises déjà partenaires que les entreprises ou les organismes professionnels susceptibles d'appuyer nos orientations.

La démarche vise enfin à identifier nos besoins d'accompagnement par les entreprises, à contacter les structures-relais au sein desquelles nous pouvons faire valoir Bretagne Vivante, à lister les outils existants qui nous permettent de valoriser l'association (sites naturels en suivi ou gestion, locaux, documents, événements).

Deuxième axe : le mécénat d'entreprise via une fondation

L'équipe « mécénat » de Bretagne Vivante s'implique également fortement dans la constitution d'une fondation pour l'environnement en Bretagne. Cette démarche est menée en inter-associatif avec le Réseau d'Education à l'Environnement de Bretagne (REEB), Vivarmor Nature, le Groupe Mammalogique Breton (GMB) et Eaux et Rivières de Bretagne (ERB).

Cette démarche consiste à créer une structure relais entre les entreprises et les bénéficiaires, dans l'optique de mettre à disposition des acteurs de la protection de l'environnement en Bretagne une ressource financière pérenne. Cette structure apporterait une cohérence régionale aux actions menées par les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) sur le territoire breton. Elle permettrait également d'aplanir d'éventuels « conflits d'image » entre le financeur et le financé, en ne liant pas directement le financeur à un projet ou à une structure.

Troisième axe : le mécénat des particuliers

Le dernier volet d'action s'intéresse à la faculté de dons et legs que Bretagne Vivante est habilitée à recevoir au titre de sa reconnaissance d'utilité publique.

Cette opportunité n'a pas encore fait l'objet d'une action volontaire de l'association. Nous avons néanmoins quelques exemples de legs, comme celui de Madame Paule Lapicque ayant permis la création de la réserve éponyme, ou celui de notre regrettée Anne-Marie Barbaza, administratrice de l'association disparue prématurément. Nous avons aussi connaissance de testaments rédigés en notre faveur et nous affectant certains biens.

Des relais au sein de l'association

Trois personnes sont identifiées au sein de Bretagne Vivante : Laurent Duperrin (secrétaire général), Joël Goron (directeur), Arnaud Le Houédec (salarié). Géographiquement et structurellement répartis au sein de l'association, il leur a été donné pour mission de guider la démarche auprès des acteurs économiques privés.

Afin d'apporter toute la cohérence à cette nouvelle action régionale, les salariés et les bénévoles de l'association sont invités à contacter cette équipe pour tout projet existant ou à venir associant des partenaires privés. ■

Qu'il fait bon être sterne en ria d'Étel !

Gwenael Derian
Conservateur des îlots de la Ria d'Étel
& Arnaud Le Houédec
Chargé d'études

Chaque saison, les sternes d'Iniz er Mor en ria d'Étel font l'objet de la bienveillance de Gwenael Derian et de ses coéquipiers. « Cette colonie de sternes Pierregarin compte parmi les plus importantes en milieu naturel en Bretagne » souligne Yann Jacob, chargé de mission « Sternes » à Bretagne Vivante.

Entre les pointes, les chenaux ou les vasières de la rivière d'Étel, les sternes se posent sur quelques îlots et cailloux exigus mais seule Iniz er Mour à Sainte-Hélène concentre de façon durable la nidification de la Pierregarin, devant la concession ostréicole de Jacques Renaud qui, depuis des années, sait convaincre quelques usagers de la nécessité de respecter la tranquillité de la colonie.

Au printemps, cette tâche incombe aux gardiens en contrat de service civique : ils assurent le suivi naturaliste de la réserve et de la ria et informent le public. Cette mission est essentielle pour qu'Iniz er Mor soit perçue par les pêcheurs, kayakistes ou plagistes, comme une véritable richesse de la ria.

Avant la saison, il faut préparer le terrain : le sol enrichi en guano se couvre d'une végétation qui découragerait la nidification si quelques bénévoles ne fauchaient pas le plateau. Quelques semaines plus tard a lieu le comptage des nids juste avant l'éclosion des premiers poussins.

Depuis plus de quatre décennies, les sternes nichent sur ces îlots et la réserve date de près de 30 ans, assez pour qu'elle s'inscrive fortement dans le patrimoine des communes riveraines. Dans un environnement encore assez préservé, les actions essentiellement bénévoles, journées d'observations ornithologiques et interventions légères, ont réussi à offrir aux sternes un site resté favorable.

Bretagne Vivante a développé un partenariat exemplaire avec la société Plasmor pour le plus grand bien des sternes.

Pour assurer la quiétude de la colonie, le gardien dispose d'un kayak, embarcation légère tout à fait adaptée pour intervenir rapidement et inviter les plaisanciers à garder une distance suffisante pour éviter toute perturbation. Chaque dérangement provoque en effet un stress important, une interruption de la couvaison et un risque de prédation par d'autres oiseaux.

Depuis 2004 l'entreprise Plasmor met annuellement à disposition un kayak neuf de fin avril à début août pour cette action quotidienne. À l'échéance, le kayak est restitué pour sa vente d'occasion.

Plasmor : « responsabiliser nos clients... »

Situé à Theix, près de Vannes, Plasmor est un fabricant d'embarcations légères. La société a intitulé l'un de ses kayaks le Belouga « Caugek » (comme la sterne du même nom) avant même le partenariat avec Bretagne Vivante. Ce prêt fut accompagné du financement de l'impression d'une plaquette d'information sur le respect du milieu naturel conçue par Bretagne Vivante. Ce partenariat illustre parfaitement toute l'utilité d'un mécénat de moyens matériels.

Plasmor : « s'inscrire dans le développement durable... »

« Notre implication est bien naturelle » témoigne Dominique Bourçois, PDG de Plasmor. La préservation des milieux naturels dans lesquels évoluent les embarcations de la marque est recherchée des kayakistes et des « voileux ». Cette implication constitue pour Plasmor un atout fort pour proposer un cadre environnemental propice à la navigation et à la découverte, que Plasmor veut « les moins invasives possibles ».

Alors que les filières en matériaux naturels n'étaient pas développées, la durée de vie des embarcations de Plasmor était poussée à 30 ans, s'inscrivant dans une démarche de développement durable malgré l'emploi de produits issus du pétrole. « Notre participation se devait d'aller dans ce sens car notre objectif n'était pas de fabriquer des embarcations que nos clients seraient amenés à abandonner et à remplacer au bout de quelques années ».

Plasmor : « et être en avance dans notre offre »

L'entreprise a engagé la conception d'un prototype en fibre de lin. Ce modèle n'est pas encore commercialisé. La volonté de Plasmor est de parvenir à proposer « un kayak 100 % naturel et biodégradable. Notre regard sera exigeant tant sur les matériaux et les émissions lors de notre production que sur ceux des filières fournisseurs. Veillons à ne pas déplacer la pollution et restons inventifs et cohérents » nous assure de manière optimiste et responsable, le PDG de Plasmor. ■

Pour en savoir plus :

<http://www.plasmor.fr>
<http://blog.plasmor.fr/partenariat-plasmor-bretagne-vivante-sepnb/>
<http://www.plasmor.fr/fr/kayak-fibres-lin/Unkayakenfibredelin/188.html>

Bienvenue dans les landes de Lanveur !

Christian Le Jeune & Stéphane Wiza
Éducateurs à l'environnement

Il y a un an, la revue Bretagne Vivante vous faisait découvrir une de ses nouvelles réserves, les landes de Lanveur à Plouvien (29). Cet été, nous avons rendu une petite visite à l'équipe de gestion du site qui s'était lancée dans une aventure inédite pour l'association.

Les jeunes travaillent dur malgré la chaleur et l'ampleur de la tâche.

Voilà déjà plusieurs années que l'association Gwennili organise des chantiers interculturels en collaboration avec des associations de protection de l'environnement telles que Eau et Rivières de Bretagne, le Groupe Mammalogique Breton ou encore l'association de Langazel. Cette année, elle s'est associée à Bretagne Vivante et à la Communauté de Communes du Pays des Abers, propriétaire des Landes de Lanveur. Deux structures, le centre de jeunes Huset à Storjal en Norvège et Jugendwerk der Arbeiterwohlfahrt Württemberg en Allemagne, se sont greffés à ce projet qui était, pour eux aussi, une première expérience.

Le partage de connaissances

Huit jeunes Français du grand Ouest et de la région parisienne, huit Norvégiens et huit Allemands sont arrivés dans le Léon le 21 juillet dernier avec pour objectif de faire un « grand ménage » dans les landes de Lanveur. C'est également l'occasion de découvrir les conditions de préservation de sites naturels qui pourraient être transposées à l'échelle internationale et de com-

parer avec ce qui est fait dans leurs pays respectifs. Au-delà de l'aspect environnemental, c'est évidemment une aventure culturelle qui pousse au partage et à la coopération malgré les barrières linguistiques et culturelles.

Des tâches variées

Après une visite du site le lundi matin où les jeunes se sont vus expliquer les richesses naturelles et les objectifs de leurs futures actions sur le milieu, place, l'après midi, à la première prise de contact avec ce bout de terre chargé d'histoire et... de déchets. Pour faciliter l'accès sur les zones de travail alors envahies par la fougère aigle *Pteridium aquilinum*, Jean-Raymond, Gabriel et Marcel, bénévoles de Bretagne Vivante, ont ouvert la voie avec les débroussailleuses fournies par la CCPA ; tâche périlleuse au vu de la présence des très nombreux trous laissés par le travail des potiers sur tout le site.

Deux groupes de jeunes se sont répartis autour des mares et des fameux trous afin de retirer les restes de plateaux ou plateaux entiers et les bourres de cartouches qui jonchent le sol. Tout est définitivement souillé dans un rayon d'environ



Les déchets de ball-trap ne cessent de s'entasser.

90 mètres à proximité du pas de tir de l'ancien ball-trap. Ajoutons à cela ce qui ne peut pas être enlevé : le plomb. On peut en ramasser à un peu plus de 150 m du stand. Ça « croustille » lorsque l'on marche. Sous les pieds gisent des plateaux entassés depuis trente années et fabriqués, rapelons-le, en brai de pétrole. Contre mauvaise fortune bon cœur dit-on ? Pour motiver les troupes, Claire propose de récupérer plateaux et bourres en plastique afin d'en faire une collection. Les couleurs des bourres et les marques des plateaux permettent de remonter le temps. En creusant un peu, on retrouve facilement les plateaux des années passées. Malheureusement, il sera impossible de nettoyer trente ans d'activités.

Un troisième groupe a été créé. L'objectif est d'arracher certaines pousses de saules, *Salix sp.* et

de peupliers trembles *Populus tremula*, dans une station de rossolis, *Drosera intermedia*. La chaleur étant étouffante et la fatigue et le découragement gagnaient du terrain.

Afin de diversifier les activités, d'autres tâches leur ont été proposées telles que l'exportation de la fougère qui avait été fauchée par nos deux débroussailliers, l'étrépage d'une surface potentiellement favorable aux rossolis, la coupe des rejets de saules, le reprofilage des berges des mares, la localisation des trous de potiers.

Des journées naturalistes ont été l'occasion pour les jeunes volontaires de s'initier à la capture des lépidoptères et des odonates. Cet entraînement leur a permis de se faire la main pour l'inventaire qui s'est déroulé le dimanche. Une session « hétérocères » s'est également déroulée le vendredi soir. Ces activités ont donné un contenu naturaliste au séjour.

Ce chantier international, sans doute reconduit en 2013, n'aurait pas été possible sans l'investissement d'une dizaine de bénévoles et le soutien technique de la Communauté de Communes de Plabennec et des Abers. ■

Gwennili

Gwennili, association créée en 1998 et basée à Quimper (29), s'applique à développer les échanges interculturels avec les autres pays d'Europe. En ce sens, elle organise des rencontres entre jeunes de 16 à 25 ans, sur des thèmes et dans des cadres très divers (scolaire, insertion professionnelle, etc.) et encourage le Service Volontaire Européen. L'association accompagne les jeunes dans leurs projets et propose des formations à la pédagogie interculturelle pour les animateurs et enseignants accompagnateurs.



landes-de-lanveur.blogspot.fr/

Deux chantiers pour deux îles

Hélène Mahéo
Conservatrice de la réserve naturelle d'Iroise

Restauration d'un muret sur l'île de Trielen

Situées en plein cœur de l'archipel de Molène, les îles de la réserve naturelle d'Iroise (Banneg, Balaneg, Trielen et îlots annexes) sont depuis longtemps considérées comme zone refuge pour les oiseaux marins et côtiers, qui y trouvent des milieux favorables à la nidification. La réserve abrite ainsi, entre autres espèces, quelque 600 à 700 couples d'océanite tempête, soit près des trois quarts de la population nicheuse française !

Si les oiseaux marins nicheurs constituent aujourd'hui le plus fort intérêt conservatoire au regard des effectifs et de la diversité des espèces présentes, il ne faut pas oublier que ces terres anciennement habitées ont été façonnées par l'homme, et que la gestion actuelle de la réserve doit répondre à bien d'autres enjeux patrimoniaux...

Des objectifs en adéquation...

La conservation des habitats littoraux remarquables de la réserve et le maintien des éléments bâtis d'intérêt culturel (tels que les murets de pierres sèches ou les fours à goémon) nécessitent d'intervenir sur le milieu (fauche, débroussaillage, entretien, restauration...). C'est un travail de longue haleine pour les deux salariés de la réserve !

Parallèlement, les classes de Bac Pro « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » du Lycée Agricole de La Lande de la Rencontre* doivent, dans le cadre de leur formation, réaliser des travaux pratiques sous la forme de chantiers-écoles, et les opérations de gestion courante menées sur la réserve répondent pleinement à ces objectifs d'apprentissage.

Aussi, la proposition du Lycée Agricole de la Lande de la Rencontre, en septembre 2011 (sur initiative de Jean-Luc Toullec), de venir effectuer un chantier-école sur la réserve naturelle d'Iroise a été très bien accueillie !

Le chantier sur la réserve naturelle d'Iroise s'est ainsi déroulé sur deux jours, les 22 et 26 mars 2012. Les conditions d'accès aux îlots ne permettant pas d'amener l'ensemble de la classe sur chaque île, 2 groupes (de 12 et 13 élèves) se sont partagé les chantiers.

BALANEG Arrachage de ronces

Espaces autrefois cultivés, les îles de Trielen et Balaneg se sont en partie enfrichées, avec notamment le développement de ronces, au détriment de la végétation originale et remarquable des îlots, telle que les pelouses littorales.

* L'établissement d'enseignement agricole « la Lande de la Rencontre » à Saint-Aubin du Cormier (35) est composé de 3 centres : le lycée agricole, le centre de formation pour apprentis et l'exploitation agricole, positionnés sur 4 secteurs d'activités professionnelles : l'agriculture, la nature, l'aménagement paysager et l'agroéquipement. Le niveau des formations se répartit de la 4^e au BTS.

Des actions de gestion de la végétation (fauche, débroussaillage) sont donc nécessaires afin de limiter l'enfrichement et la banalisation des habitats à forte valeur patrimoniale.

Sur Balaneg, les ronciers situés en dehors des anciennes parcelles agricoles sont débroussaillés chaque année (à l'intérieur de ces parcelles, aucune intervention n'est effectuée, de manière à maintenir une mosaïque de milieux et ainsi favoriser la nidification des passeaux). Certains élèves ont ainsi participé au débroussaillage.

L'arrachage est expérimenté par ailleurs sur certains secteurs localisés, comme le Lédénez ou le tour du loc'h, où les goélands bruns ont l'habitude de s'installer.

Sur le Lédénez, la surface du roncier (apparu en 2000) est aujourd'hui estimée à 60 m². 12 élèves, 2 professeurs et 2 heures d'arrachage n'ont pas suffi à éradiquer l'ensemble des racines, mais le travail accompli est encourageant, et le roncier devrait être sérieusement affaibli ! Marée obligeant, le chantier s'est poursuivi sur Balaneg et toutes les ronces gagnant sur les rives du loc'h ont été enlevées.

L'arrachage vise à ôter au maximum les racines, de manière à empêcher (ou limiter !) les repousses. A priori plus efficace que la coupe sur le long terme, il n'en reste pas moins un travail de titan, et la participation des élèves a ainsi apporté un coup de main certain !

TRIELEN Restauration de murets en pierres sèches

Marques du patrimoine culturel insulaire de l'archipel de Molène, les fours à goémon et murets de pierres sèches délimitant les anciennes parcelles agricoles, de même que les corps de ferme aujourd'hui en ruines, sont entretenus et mis en valeur.

À la merci des tempêtes depuis des décennies et déstabilisés par les lapins, les murets de pierres sèches s'écroulent par endroits. Pour les remonter, il faut tout reprendre... à la base ! Défaire ce qui reste du mur, renforcer les fondations, remonter le muret pierre par pierre, sans oublier de garder les jolies pierres enrobées de lichens pour le haut du mur !

Sur Trielen, le chantier (13 élèves) a permis de restaurer 25 mètres de murets dans le nord-ouest de l'île.

Et sur la grande île...

Les lycéens ont également réalisé des chantiers sur Molène, encadrés par le Parc naturel régional d'Armorique et l'équipe communale : lutte contre les plantes invasives (griffes de sorcière, « ananas »), débroussaillage des ronces dans la lande au nord de l'île.

Un grand merci aux élèves de terminale pro « GMNF » et à leurs encadrants pour le travail accompli ! ■



Arrachage de ronces sur le Lédénez de Balaneg

Chantier écologique en rade de Brest : la lutte contre les invasives

Luc Guihard
Éducateur à l'environnement

« **Chantier écologique**, on se retrouve les manches pour la petite lavande de mer. Rendez-vous dimanche 10 h devant la mairie de Plougastel-Daoulas. Prévoir tenue de terrain, bottes, fourche-bêche, truelle, seau de maçon, couteau désherbeur et pique-nique - Chantier ouvert à tous. Renseignements auprès de Bretagne Vivante ».

Cette annonce a figuré à plusieurs reprises ces dernières années au programme des animations proposées par l'équipe Bretagne Vivante sur le territoire de Brest métropole océane.

À chaque fois, une vingtaine de personnes a répondu à l'invitation, cela fait deux équipes pour un chantier qui se déroule en trois temps.

1° : Réunion de chantier à l'embauche

Un moment essentiel pour éviter les erreurs. Le chantier se déroule sous la conduite du Conservatoire botanique national de Brest habilité à intervenir sur les espèces protégées. Emmanuel Quéré, qui suit la problématique « petite lavande de mer » au sein du CBNB, présente les plantes concernées et explique l'objectif du chantier.

La petite lavande de mer (*Limonium humile*) est une espèce rare qui ne vit en France que sur certaines parties des prés salés de la rade de Brest. Elle est protégée au niveau national.

La spartine à fleurs alternes (*Spartina alterniflora*) est une graminée d'origine américaine arrivée en rade de Brest vers 1950. Elle est reconnue comme « invasive avérée ». Elle se développe activement sur les prés salés et les vasières, concurrençant fortement la végétation locale. Sous cette pression, la petite lavande de mer régresse inexorablement au risque de disparaître.

Notre objectif est clair : freiner la progression de la spartine par arrachage et décapage.

2° : Au boulot !

Deux équipes sont organisées pour déserrer l'étau de la spartine sur deux peuplements de petite lavande de mer. Pour éviter toute dégradation, le site et ses voies d'accès sont balisés au

ruban de chantier. Une des tâches du chef de chantier sera d'ailleurs de rappeler régulièrement au respect de cette limite. Le reste de la journée s'écoule ensuite au rythme du bêchage et décapage du tapis de spartine, de l'enlèvement des mottes et des seaux de vase, et ainsi de suite...

On ne trime pas bêtement non plus. Comme il n'y a pas de manuel du (de la) parfait(e) « décapageur (euse) de spartine », on fait évoluer la technique en direct. Innovation du dernier chantier : au lieu de coltiner des monceaux de touffes de spartines, déchets bien encombrants et vraiment lourds, le choix a été fait de remettre ces touffes à l'envers dans le peuplement de spartines. Bien tassées, elles restent en place et étouffent en partie ce qui pousse dessous.

Dans le même esprit d'initiative, deux autres postes ont été créés : « désherbeur (beuse) de précision » qui intervient au plus près de la lavande de mer avec un couteau désherbeur et « ramasseur (seuse) de petits bouts de racines qui traînent » pour éviter la dispersion de la spartine avec la marée.

3° : Réception des travaux et pot de fin de chantier

En fin d'après-midi, les bras sont lourds, les pantalons raides de vase et les verres pleins de cidre. On prend le temps d'un tour d'évaluation du chantier. Tout le monde est ravi, notre action bloque la progression de la spartine et donne plusieurs années de répit à la petite lavande de mer. On entre maintenant dans une phase d'entretien du travail réalisé.

À suivre... ■

En savoir plus :

Emmanuel Quéré, « Vingt ans de suivi et de conservation du *Limonium humile* Miller en rade de Brest » *Erica, revue des botanistes du Massif armoricain et de ses marges*, n°23, avril 2010.



Le premier forum des gestionnaires d'espaces naturels en Bretagne

Comment lutter contre les espèces invasives ?

21 mars 2012 - Lycée de Kerplouz à Auray

Le réseau de Bretagne Vivante rassemble aujourd'hui 115 réserves ayant des statuts et des niveaux de protection très variables : de la réserve associative à la réserve naturelle nationale en passant par l'arrêté de biotope, la zone de protection spéciale (Natura 2000), des espaces naturels sensibles des départements... La gestion de ces espaces nécessite des compétences naturalistes et techniques appropriées. Sous l'impulsion du conseil régional, Bretagne Vivante a alors décidé d'organiser un Forum technique des gestionnaires d'espaces naturels. Il s'est tenu au lycée de Kerplouz à Auray qui nous a gracieusement prêté les salles pour cette occasion et qui a aidé à ce que l'évènement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Les espèces invasives dans les espaces naturels étant un sujet récurrent pour les gestionnaires, le choix du thème a été rapide. Le temps d'une journée, les gestionnaires des espaces naturels bretons se sont donc penchés sur tous les aspects de traitement des espèces invasives, de leur définition aux questionnements liés à leur commercialisation en passant par leur identification et les méthodes de gestion actives ou passives.

Alors qu'en début de matinée, la centaine de participants, représentant une cinquantaine d'organismes, se sont répartis en trois ateliers différents, nous avons pu observer une certaine homogénéité dans les attentes et les besoins de tous. Cette première session d'ateliers a permis de mettre en avant la nécessité de mutualiser les expériences. La solution qui semble la plus pertinente est alors la création d'un observatoire des espèces invasives qui centraliserait les données et permettrait d'assurer une veille écologique du territoire.

Dans l'après midi, alors que certains s'intéressaient à la question des espèces animales, d'autres prenaient en main celle de la lutte contre la commercialisation des espèces problématiques, mettant en avant l'importance de la diffusion de l'information. Particuliers et professionnels devraient pouvoir bénéficier de ces informations et de conseils. Ici les collectivités jouent un rôle primordial et se doivent d'être exemplaires. Les participants du dernier atelier se penchent sur les moyens d'éviter la dispersion de ces espèces ainsi que le traitement et la valorisation des déchets qui demeurent aujourd'hui un domaine peu exploité ou expérimenté.

De nombreuses questions restent encore à éclaircir pour arriver à répondre aux besoins soulignés lors de cette journée.



L. Bizien



L. Bizien

À l'issue de cette rencontre, on ressent le besoin d'une mutualisation des expériences et des savoir-faire au niveau régional comme étant la demande principale des gestionnaires. La force d'un important réseau de structures variées est à même d'assurer des fondations solides pour des projets durables.

Au-delà d'un forum de ce type qui réunit nombreux acteurs de la conservation autour d'un thème fédérateur, il faut souligner l'attente des uns et des autres sur la structuration de cette mise en commun. Il faut réfléchir à la manière dont les outils peuvent être mis en partage et de la structure qui va coordonner cela. L'idée du Conservatoire régional d'espaces naturels (CREN) a donc naturellement ressurgi alors que la mise en place d'une nouvelle mouture de celui-ci, après l'échec du dernier, se fait attendre. Ce sujet soulève, par ailleurs, de nombreuses questions techniques et stratégiques auxquelles Bretagne Vivante apporte une attention particulière.

Une deuxième édition du forum des gestionnaires aura lieu en 2013 : le thème et les lieux sont en cours de réflexion. En attendant d'en savoir plus, retrouvez le compte-rendu du premier forum et les présentations diffusées lors de chaque atelier sur le site Internet de Bretagne Vivante - rubrique Réseau des réserves : www.bretagne-vivante.org ■

Aménagement d'un bâtiment en faveur du grand rhinolophe en Ile-et-Vilaine

Olivier Farcy
Chargé d'études

La disparition des gîtes est considérée comme un des facteurs principaux de la raréfaction des chauves-souris en Europe. Aussi, lorsqu'un bâtiment menacé de démolition et semblant abriter même temporairement une nurserie de grand rhinolophe s'est trouvé menacé de destruction, il nous a fallu agir vite.

Novembre 2010, nous apprenons de façon fortuite qu'un ancien local technique d'une carrière doit être détruit. Sur place, nous constatons que 8 grands rhinolophes hibernent à l'intérieur mais, surtout, une importante quantité de guano atteste de la présence de la colonie de grand rhinolophe que nous suivons à quelques encablures de là. Cette colonie, nous le savons, bouge beaucoup, occupant au moins deux autres gîtes mais celui-ci nous était jusque là inconnu. Nous alertons la DREAL de Bretagne, le maire de la commune et le carrier sur l'intérêt de préserver cet édifice. En janvier, une convention est signée et nous avons l'autorisation d'aménager le bâtiment pour les rhinos. Fin février 2011, une petite équipe de 9 personnes se relève les manches et en une journée bien tassée le travail est terminé.

Fin juillet, c'est le « happy end », la nurserie est bien là avec quelques murins à oreilles échancrées en prime. Nous comptons pour le grand rhinolophe 45 adultes et 32 jeunes et pour le murin à oreilles échancrées 6 adultes et 2 jeunes. Le pari est gagné et en 2012 nous constatons que c'est la totalité de la colonie qui occupe désormais le site avec près de 80 femelles adultes.

Les populations de grands rhinolophes dans ce département sont étonnamment peu importantes et apparaissent en l'état actuel des connaissances comme gravement menacées. À l'heure actuelle, on compte deux nurseries en Ile-et-Vilaine, une à Vieux-Vy-sur-Couesnon et l'autre à Saint-Malo-de-Phily. Ces deux nurseries totalisent moins de 100 individus adultes et immatures. La situation du murin à oreilles échancrées n'est guère meilleure avec deux autres nurseries totalisant moins de 200 adultes. Cependant pour ces deux espèces, il est probable que plusieurs colonies restent à découvrir comme le laissent penser des captures de femelles allaitantes. ■



P. Prigent

Forum régional Écolo'gestes, les ingrédients de la réussite

Le 14 juin 2012, à l'Écocentre de la Taupinais à Rennes, plus de 80 personnes se sont retrouvées lors du « Forum d'échanges d'expériences Écolo'gestes ». Ce fut l'occasion de réfléchir collectivement aux ingrédients qui font le succès de cette aventure.

Paskall Le Dœuff
Responsable du pôle
Éducation & Formations

Ateliers de travail durant le Forum

Le forum Écolo'gestes a débuté par les traditionnels discours d'ouverture. Sans revenir sur les contenus de chacune de ces interventions, il faut quand même bien noter que chaque personne a salué l'intérêt de l'opération en termes bien souvent dithyrambiques. L'un des partenaires regrettant même de ne pouvoir faire plus pour soutenir l'opération.

Point d'orgue de cette journée : la présentation de l'évaluation de 12 ans d'Écolo'gestes réalisée par les CEMEA Bretagne. Cette évaluation donne une image très intéressante de la perception d'Écolo'gestes tant par les partenaires que par les accueils de loisirs et périscolaire de Bretagne. Ce document est à lire absolument ¹.

Plusieurs ateliers de travail étaient proposés aux participants. Ces ateliers permettaient d'aborder les différents éléments qui portent Écolo'gestes depuis 12 ans. Il s'agissait notamment de réfléchir à la prise en compte de son territoire dans la mise en œuvre de projets pédagogiques, de mesurer les enjeux de la formation continue des animateurs d'accueils de loisirs, d'identifier les freins et les leviers à la mise en place de projets longs ou encore de s'appliquer à développer les échanges entre les structures de loisirs. En parallèle de ces ateliers de travail, et puisque que Bretagne Vivante porte depuis toujours l'idée que l'éducation à l'environnement doit se faire au contact de la nature, nous avons proposé aux participants de découvrir l'environnement de l'Écocentre en utilisant les outils contenus dans le sac à dos « Sortir dehors » créé à l'initiative de l'UBAPAR ².

Deux temps en plénière ont également été programmés. L'un sur la place des partenaires et des réseaux dans la mise en œuvre du projet Écolo'gestes. Animé par Henri Labbe, ce débat a permis de montrer que le partenariat est depuis toujours le moteur de l'opération et que celui-ci doit être remonté chaque année car rien n'est plus risqué qu'un partenariat qui s'use ou qui s'installe dans la routine. Pour paraphraser la conclusion de H. Labbe : « On peut dire qu'avec Écolo'gestes il n'y a plus de partenaires... il n'y a que des participants, que des acteurs ».

L'autre temps de débat collectif venait conclure la journée. Il s'agissait de s'interroger sur une transposition possible de la démarche Écolo'gestes vers d'autres régions et vers d'autres acteurs. Les personnes présentes pour ce débat animé ont toutes réaffirmé que, quels que soient les axes que pourraient prendre la transposition de l'opération, il ne faut pas que ceux-ci s'accompagnent d'exigences. Le concept fonctionne

parce qu'il est en dehors des dispositifs et des appels à projets.

Parce qu'il faut aussi savoir souffler et être dans l'activité, le programme prévoyait une respiration sous la forme d'un espace extérieur consacré à la présentation de jeux et de démarches mises en œuvre par les accueils de loisirs et périscolaires. Un temps très apprécié par les participants.

En conclusion, ce forum a totalement rempli ces objectifs et a accueilli un nombre important de participants. Deux réflexions me viennent à l'esprit. Tout d'abord, en organisant ce forum, Bretagne Vivante installe réellement son action au cœur de l'éducation populaire et s'affirme comme un acteur de cette éducation. En second lieu, si ce forum a reçu un bon accueil et a réuni un nombre important de personnes, on peut regretter l'intérêt minime qu'il a suscité au sein même de Bretagne Vivante, tant au niveau des bénévoles que des salariés. Écolo'gestes est de plus en plus connu et reconnu en Bretagne mais, étonnamment, pas à Bretagne Vivante. ■



Assemblée plénière

¹ Cette évaluation est téléchargeable à l'adresse : <http://www.bretagne.drjcs.gouv.fr/Ecolo-gestes-Evaluation-d-une.html>

² voir le site <http://environnement.ubapar.org/spip.php?article88>



Cécile Le Chêne de la Fédération Bretonne des CAF et Pascale Petit-Sénéchal de la DRJCS.

Les phoques gagnent du terrain...

Yann Jacob
Chargé de mission

À la faveur de la proposition de création d'une réserve naturelle en baie de Morlaix, un suivi mensuel des reposoirs de phoques gris a été mis en place en partenariat avec l'agence des aires marines protégées et Océanopolis depuis début 2012.

Après quelques sorties exploratoires réalisées en 2011, un circuit standardisé parcouru chaque mois à basse mer de vives-eaux permet désormais d'effectuer un décompte précis du nombre d'individus fréquentant les principaux reposoirs : la Méloine, les Duons, les Bizayer et les îlots de la réserve ornithologique. Une vingtaine d'individus sont régulièrement observés dans ce secteur, dont environ les deux tiers à la Méloine. Dans la mesure du possible, chaque individu est photographié à des fins d'identification pour déterminer s'il s'agit toujours des mêmes individus et détecter d'éventuels échanges avec d'autres secteurs. Les circuits effectués sont aussi mis à profit par l'équipe de la réserve pour collecter des informations sur les mammifères marins pélagiques et sur les zones d'alimentation des oiseaux en mer. Ainsi, parmi les rencontres de ce printemps, signalons l'observation de dauphins de Risso dans les roches de Primel puis au large de Locquirec, courant juillet et l'observation régulière de quelques marsouins et dauphins communs. Toutes ces observations contribueront à alimenter les travaux de la zone Natura 2000 de la baie de Morlaix dont l'élaboration du DOCOB a démarré ce printemps, sous l'égide de Morlaix Communauté, par



A. Rôhr

ailleurs partenaire de Bretagne Vivante. Ainsi, les données collectées tout au long de l'année permettront par exemple d'envisager l'élaboration d'une charte des bonnes conduites avec les plaisanciers et les écoles de plongées venant observer les phoques. Ces suivis réalisés à bord du bateau de la réserve nécessitent la participation d'une à quatre personnes en plus du pilote du bateau. Avis aux amateurs !

Et du côté de la baie de Lancieux

Depuis ce printemps, les heureux gardiens volontaires de la colonie de sternes de l'île de la Colombière observent régulièrement 3 individus de phoques veaux marins aux abords du port du Guildo, au fond de la baie de l'Arguenon. Les riverains les connaissent bien puisque certains de ces pinnipèdes n'hésitent pas à se mettre au sec à bord d'une annexe amarrée à son corps mort ! ■

Tonnerres de Brest

En juillet dernier, se tenaient à Brest les fêtes maritimes internationales Tonnerres de Brest. Bretagne Vivante y était. Les bénévoles de la section Rade de Brest y ont présenté un tout nouveau stand autour de la laisse de mer. Exposition, créations à base de « trésors de laisse de mer », les visiteurs ont pu découvrir cet écosystème et ses habitants et leur utilité dans l'équilibre de la biodiversité littorale.

Bretagne Vivante et sa laisse de mer ont ensuite retrouvé les bateaux aux fêtes maritimes de Douarnenez.

Rendez-vous dans quatre ans !

Sauvages de ma rue

Les samedi 9 et dimanche 10 juin derniers, la section du Pays de Vannes, associée au Muséum National d'Histoire Naturelle et à Tela-Botanica, a proposé aux vannetais d'établir un inventaire de la flore des rues de leur ville. Au total, une centaine de personnes a participé à l'inventaire de 23 rues de Vannes. Répartis par groupes de 20 personnes maximum, les citadins, accompagnés de botanistes confirmés, ont identifiés 263 taxons représentant 56 familles de plantes. Ces résultats ont été transmis à la base

M. Capoulade



Stand de Bretagne Vivante aux Tonnerres de Brest

Tout au long de l'année, les bénévoles des sections locales de Bretagne Vivante vous accompagnent lors de sorties nature, vous proposent des projection de films, des conférences, aux quatre coins de la Bretagne historique.

Découvrez ce qui se passe près de chez vous dans le calendrier du site Internet de l'association :

www.bretagne-vivante.org



de données de Bretagne Vivante et à Tela-Botanica pour le Muséum. Ce dernier souhaite ainsi suivre l'évolution des espèces et mieux comprendre le fonctionnement de la biodiversité en milieu urbain.

La section souhaite renouveler et développer cette nouvelle expérience de science participative.



L. Bizien

Zoom sur l'isoète des sables ou isoète épineux, *Isoetes histrix*

La section Brocéliande-Lanvaux nous fait découvrir une espèce que les bénévoles ont pu observer, en mai dernier, lors d'une sortie botanique près de Monteneuf (56).

Son nom de genre issu du grec vient de « *isos* », égal, et « *etos* », ce que l'on pourrait traduire par « semblable toute l'année ». Le nom d'espèce *histrix* vient du grec « *bustrix* », hérisson, en référence aux anciennes bases foliaires épineuses qui entourent le bulbe de cette plante.

Cette petite plante vivace terrestre forme une petite rosette de feuilles glabres, large de 4 à 8 cm, et présente des racines velues et un bulbe renflé, entouré d'écailles noirâtres luisantes. Elle fructifie en hiver et au printemps.

Cette plante affectionne les petites cuvettes gorgées d'eau en hiver et au printemps, mais s'asséchant rapidement en été, et se rattache à ce titre à une pelouse amphibie vivace oligotrophile.

Très localisée, cette plante vulnérable ou en danger dans nos régions figure sur la liste rouge des espèces végétales rares et menacées du Massif Armoricaïn.



D. Morin

Isoète des sables

Découvertes en Kreiz Breizh

Un mois de juillet contrasté, un début d'août maussade, cependant la nature peut encore réserver de belles surprises même dans les endroits les plus inattendus.

C'est ainsi que, sur un talus de la nouvelle route de Loudéac à Pontivy, sont apparus deux espèces végétales nouvelles pour la commune :

Le **ciste cotonneux** (*Cistus albidus*), arbuste aux belles fleurs roses et au feuillage blanc cotonneux, espèce des garrigues méditerranéennes.

L'**eufragie visqueuse** (*Parentucellia viscosa*), une scrofulariacée annuelle à fleurs jaunes, commune plus au sud du Morbihan ;

Une troisième espèce est remarquable ici par son abondance, autour du bassin de récupération des eaux de la grand-route, la **petite centaurée commune** (*Centaureum erythraea*), une gentianacée annuelle à petites fleurs d'un joli rose, notée déjà à Pontivy en 2004.

Et, pour couronner ce nouveau talus, déjà couvert de genêts et d'ajoncs, une volée de passereaux : linottes mélodieuses, bruants jaunes, bruants zizi, verdiers, fauvettes des jardins et fauvettes à tête noire... et une nouvelle venue : l'**hypolaïs polyglotte**. Plusieurs couples ont été observés en juillet, il y a indice de reproduction car l'alarme retentit dès que l'on approche.

Pour peu que ces nouvelles espèces venues du sud à la faveur de travaux routiers principalement, s'installent durablement sans devenir invasives, elles enrichiront avec bonheur notre patrimoine naturel.



Y. Le Cœur

Hypolaïs polyglotte

Les réserves foisonnent toujours d'activité, de découvertes, de bonnes et moins bonnes nouvelles. Voici quelques nouvelles fraîches...

• Oiseaux

Sterne de Dougall

Le bilan 2011 de la nidification des sternes de Dougall en France était inquiétant ; celui de la saison 2012 sera nettement plus positif. Une vingtaine de couples se sont établis sur l'île aux Moutons, en compagnie de plus de 1 200 couples de sternes caugek. L'île de La Colombière (22) a aussi accueilli une belle colonie dont 16 couples de Dougall. Le maintien d'un réseau d'îlots sur lesquelles des conditions de nidification sont maintenues favorables pour les sternes finit donc par payer.

Station de baguage de Trunvel

Comme chaque année, la station de baguage en baie d'Audierne ouvre ses portes du 1^{er} au 31 octobre. Gaëtan Guyot, qui en est le responsable, accueille tous ceux qui souhaitent observer et admirer les nombreux oiseaux capturés chaque jour. On peut aussi suivre les captures quotidiennes sur le forum de Bretagne Vivante : <http://www.forumbretagne-vivante.org>.

Reproduction du fulmar boréal au sein de la réserve du cap Sizun (29)

En 2011 la reproduction du fulmar a été excellente au sein de la réserve du Cap Sizun à Goulien. Avec 11 poussins à l'envol, il s'agit même de la deuxième meilleure performance de cette espèce sur la réserve depuis son arrivée dans les années 1960. Il est encore trop tôt pour faire le bilan de la saison 2012, mais la douzaine de jeunes poussins sur les falaises habituelles est de bon augure !

• Du côté des volants poilus...

En 2012, encore des chauves-souris à l'abri...

La chapelle Saint-Gildas à Bieuzy-les-Eaux (56) fait l'objet d'une convention de gestion pour le suivi de la colonie de mise-bas de petits rhinolophes. Un nouvel arrêté « de biotope » pour la tour de Penthievre à Dinan a été signé : elle abrite des petits et grands rhinolophes, murins à oreilles échancrées, grands murins, murins de Bechstein et minioptères de Schreibers.

Scoop à la Higourdais !

La colonie de mise-bas du moulin de la Higourdais à Épiac (35) s'élève à 209 adultes en 2012 et 117 jeunes : chiffres encore jamais été atteint en Bretagne pour les petits rhinolophes !



Colonie de petits rhinolophes à la Higourdais

• Flore et papillons

Landes de Kercadoret

Depuis quatre ans, un suivi de l'azuré des mouillères *Phengaris alcon alcon* et des gentianes pneumonanthes *Gentiana pneumonanthe* est mené sur la réserve de Kercadoret à Locmariaquer (56). L'équipe de bénévoles motivés par le comptage a eu l'agréable surprise de voir la population de gentianes et d'azurés augmenter encore ; c'est l'une des plus importantes populations d'azurés de Bretagne. Ce papillon, rare dans notre région, voit ses populations disparaître peu à peu en raison de la régression des landes rases. Son cycle de reproduction est complexe et repose sur un équilibre fragile : le papillon dépend de la présence de sa plante-hôte, la gentiane et d'une fourmi rouge.



Gentiane pneumonanthe

E. Glénarec

• Actions de gestion

Faucheur volontaire à la Réserve naturelle du Cragou



E. Holder

En 2008, les deux stations de malaxis des marais, petite orchidée des tourbières, ne comptaient plus que quelques pieds. L'équipe des monts d'Arrée avait tout essayé, en vain : installation d'un exclos pour éviter que vaches et poneys ne les piétinent, fauche à la

débroussailleuse, mise en place d'un seuil pour diriger le ruissellement d'eau vers la lentille de sphaignes où pousse

dement augmenté. De 8 individus repérés en 2009, Agnès Lieurade et François Séité en ont observé 16, 32 puis 55 en 2012. En parallèle de la fauche, deux plantations ont été décapées afin de voir si le malaxis pouvait profiter de cette zone de sol dénudé pour se développer.

Photos de malaxis des marais et vidéos de diptères les pollinisant : site de F. Séité : www.nature-bretagne.net

Du sapin aux vaches pie noir

En 2007, quatre plantations d'épicéas vieux de 30 ans étaient abattues à l'arrière de la réserve naturelle du Venec, milieux qui présentaient encore quelques touffes de molinie et de callune. Grâce au broyage répété des layons entre les souches de résineux, la lande s'est développée. En 2012, Bretagne Vivante a passé une convention avec Éric Balpe pour que ses dix vaches bretonnes pie noir puissent pâturer molinie et pousses de bouleaux dans ces landes restaurées. Ainsi, comme sur les landes du Cragou, des vaches pâturent dorénavant les landes du Yeun Elez.



E. Holder

Éric Balpe et Uzel, la première de ses vaches

la plante. En 2009, un plan de conservation rédigé par le Conservatoire botanique national de Brest proposait des expérimentations de gestion telle que la fauche de la végétation à la faux. Grâce à Bernard Jézéquel, garde-technicien du Cragou, le nombre de pieds a rapi-

Grandes Landes à Trébédan (22)

Après cinq années de réunions diverses, d'espairs (de transfert du site au conseil général) et de déceptions (refus d'une partie de la population), nous allons enfin, grâce au Legs d'Anne-Marie Barbaza, pouvoir démarrer une pre-



E. Holder

Drosera à feuille ronde

mière tranche de travaux sur le site des Grandes Landes. Les travaux vont se dérouler courant septembre : la végétation ligneuse et semi-ligneuse sera arrachée pour redonner un aspect initial au site et faciliter l'entretien futur. Au préalable, un inventaire floristique a été fait par Marjorie Fangain (section de Rennes) et Daniel Chicouène et trois stations témoins ont été mises en place.

Côté observations naturalistes, on note l'apparition de la drosera à feuilles rondes (*Drosera Rotundifolia*) autour des mares créées en septembre 2010 ainsi que des balais de libellules qui nous incitent à prévoir un relevé odonates en 2013. L'engoulevent d'Europe est toujours bien présent sur le site.

Des vaches pie noir pour *Eryngium viviparum* à Bel (56)

La réserve des Quatre-Chemins à Belz abrite la seule station d'*Eryngium viviparum* en France, où le pâturage est apparu comme un mode de gestion à tenter. Charlotte Izard, chargée de mission Natura 2000 s'est ainsi démenée pour mettre en place avec M. Le Hen, agriculteur à Locol-Mendon, deux vaches bretonnes pie noir. Le matériel a été acheté par la communauté de communes de la ria d'Étel et le chantier de pose des clôtures a eu lieu le 8 août. Liberté et Dorine, les deux pies noires installées sur le site jusqu'à fin septembre, se portent à merveille : espérons que leur présence sera efficace pour contribuer au maintien d'*Eryngium viviparum* qui souffre de l'évolution naturelle de la pelouse.

Par ailleurs, un plan national pour la conservation d'*Eryngium viviparum* rédigé par le Conservatoire national botanique de Brest avec l'aide d'Yvon Guillevic est en cours de validation par le Ministère. Il a pour but de poursuivre les actions de protection et de conservation, notamment par le renforcement des statuts réglementaires et des périmètres de protection, ainsi que la rédaction de plans de gestion, des mesures d'amélioration de la connaissance, d'information et de sensibilisation.

• Accueil du public

Réserve naturelle des marais de Séné (56)

Le nouveau centre nature de la réserve baptisé « Centre Rémy Basque » a été inauguré le 20 mars dernier. À l'instar et dans la continuité des bureaux de la réserve, il a été conçu respectant des principes d'écoresponsabilité. Plus fonctionnel et plus attractif, les retours des visiteurs sont très positifs.

• Côté finances

Les partenaires soutenant le réseau des réserves sont nombreux. Environ les 2/3 du budget de l'association concernent le réseau des réserves... La Direction régionale de l'environnement (Dréal) de Bretagne, qui soutient le réseau des réserves comme une entité à part entière depuis près de 30 ans, a pourtant réduit de moitié le budget de fonctionnement de la coordination régionale en 2012 pour des raisons liées à la non existence d'un CREN en Bretagne. Le budget d'investissement accordé pour 2011-2012 a permis de réaliser des actions : acquisition de matériel, réalisation des chantiers de gestion ou rédaction d'études naturalistes et mise à jour des plans de gestion.

• Petites annonces...

Biodiversité en baie de Morlaix : appel aux bénévoles

Un programme d'acquisition de données naturalistes sur la biodiversité de la baie de Morlaix a démarré début 2012 avec le soutien financier de l'agence des aires marines protégées, le pays de Morlaix, le conseil général du Finistère et Morlaix communauté : suivi des reposoirs de phoques gris, comptages des limicoles côtiers, inventaires de la faune et de la flore intertidale, etc. Ces travaux serviront à alimenter la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site et le projet de création d'une réserve naturelle.

Les personnes intéressées pour y participer peuvent contacter Yann Jacob (yann.jacob@bretagne-vivante.org).

Grottes marines cherchent prospecteurs...

Vous aimez les chauves-souris ? Bretagne Vivante est preneuse de toute information concernant les regroupements automnaux des chauves-souris pour l'accouplement (« swarming »). Les lieux propices sont des grottes marines, des soubassements, des ponts... Toutes les observations peuvent être communiquées sur le forum de Bretagne Vivante (<http://www.forumbretagne-vivante.org>) ou à Arnaud Le Houédec (arnaud.lehouedec@bretagne-vivante.org).

Arnaud Le Nevé, ornithologue mais pas que...

Arnaud est arrivé à Bretagne Vivante en mars 1998... Son parcours et ses missions ont surtout été tournées vers la conservation des oiseaux et des milieux littoraux. Une synthèse de sa biographie riche au sein de l'association serait la suivante :

- mars 1998 - fin 2000 : Arrivée à Bretagne Vivante ; coordination « Life oiseaux d'eau de la façade atlantique » (remplacement de Guillemette Rolland)
- 1999-2003 : Life « îlots marins de Bretagne » ; montage et coordination
- 2000-2004 : Observatoire des sternes de Bretagne : coordination gardiennage et rédaction
- 2000 et 2001 (août) : radio-pistage des phragmites aquatiques en baie d'Audierne avec Bruno Bargain
- 2003 (6 mois) : Coordination réseau des réserves - remplacement Maïwenn (congé maternité)
- 2002-2003 : Premier et second montage (avec et sans le GON et le Ministère) du programme Life « phragmite aquatique »
- 2004 : Montage du programme life « sternes de Dougall » (avec Émilie Drunat)
- 2004-2009 : Coordination Life « phragmite aquatique »
- 2006-2008 : Formation continue à l'école de commerce : thème d'étude « La création d'une filiale pour Bretagne Vivante »
- 2008-2012 : Rédaction et animation du plan national pour le phragmite aquatique

Tout ou partie de quatre programmes life à son actif, un programme national sur le phragmite, une recherche poussée sur la fiscalité de l'association, des heures de découvertes naturalistes (notamment sur les longicorns dont il est particulièrement friand !), des rapports en quantité et en qualité, ponctués de quelques difficultés ici et là : de quoi remplir un beau curriculum pour continuer sa route vers de nouvelles aventures au sein de la Dréal des pays de la Loire où il sera amené à travailler avec les associations et donc à nouveau avec Bretagne Vivante.

On lui souhaite évidemment bon vent pour tourner cette nouvelle page de sa vie professionnelle !

Bretagne Vivante sur Facebook

Pour les habitués des réseaux sociaux ou ceux qui souhaitent le devenir, vous pouvez suivre l'actualité de Bretagne Vivante sur la page Facebook de l'association : Bretagne Vivante - SEPNB.



Bretagne Vivante

La mulette au Portugal

Bretagne Vivante et la Fédération de pêche du Finistère ont participé au colloque international sur la biologie et la conservation des bivalves d'eau douce à Bragança, au Portugal, du 4 au 7 septembre 2012. Cette rencontre, réunissant un panel de spécialistes du monde entier, a été l'occasion de présenter le programme LIFE « mulette » et ses premiers résultats, notamment en matière d'élevage, à travers une communication orale et la présentation d'un poster.



Défi pour la Biodiversité

Dans le cadre de l'attribution du titre de Capitale Verte Européenne à la ville de Nantes, cette dernière a souhaité être le lieu d'accueil de la prochaine édition du Défi pour la Biodiversité organisé par Bretagne Vivante. Nous vous encourageons donc à réserver d'ores et déjà le week-end du 28 au 30 juin 2013 afin de vous joindre à nous pour ce rendez-vous atypique entre naturalistes et novices.



M. Capoulade

Premières rencontres régionales d'ornithologie bretonne

Bienvenue les 24 et 25 novembre prochains au rendez-vous des ornithologues bretons ! Bretagne Vivante s'associe au Groupe Ornithologique Breton et au Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes d'Armor pour organiser les **premières rencontres régionales d'ornithologie bretonne à Rennes**. Ces rencontres seront également l'occasion de marquer la fusion entre Bretagne Vivante et le GOB, et de lancer le groupe ornithologique de Bretagne Vivante.

Suite à l'Assemblée générale du GOB qui se tiendra le 24 novembre au matin à Rennes, les ornithologues rennais vous convient également à une après-midi de sorties ornithologiques. Une soirée de films animaliers est également programmée le samedi.

La journée du 25 permettra d'aborder des thèmes tels que la connaissance et la conservation de l'avifaune bretonne ou encore les développements méthodologiques et technologiques de l'ornithologie.

Contact :

Sophie Coat,
Directrice Scientifique de Bretagne Vivante :
02 98 49 07 18
sophie.coat@bretagne-vivante.org



Bretagne Vivante

Goéland brun à Belle-Île

Bretagne Vivante

Oiseaux des jardins

Souvenez-vous ! En janvier dernier, Bretagne Vivante se joignait au GEOCA pour développer au niveau régional l'opération de comptage des oiseaux de jardins. Le succès de ces journées avait alors dépassé toutes nos attentes puisque plus de 3 000 personnes ont mobilisé une heure de leur temps ce week-end-là pour compter les oiseaux dans leur jardin, sur leur balcon, dans un parc, etc.

Vous pouvez donc d'ores et déjà vous préparer à découvrir ou renouveler l'expérience les 26 et 27 janvier 2013.

Vous trouverez toute l'aide nécessaire sur le site Internet de Bretagne Vivante : www.bretagne-vivante.org ou dans le numéro 46 de l'*Hermine Vagabonde*.



Y. Raoul

L'écolo-gîte de la réserve Paule Lapicque

Amoureux de la nature, Bretagne Vivante vous propose des séjours dans son écolo-gîte. Situé en bordure de la réserve Paule Lapicque à Ploubazlanec (22), avec une vue imprenable sur la baie de Launay, il allie parfaitement cadre exceptionnel et tourisme responsable.

La location est ouverte toute l'année. N'attendez plus ! Toutes les informations sur : www.gite-paule-lapicque.fr



L. Brien

Vue de la baie de Launay depuis le gîte

Les revues de Bretagne Vivante-SEPNB

Bretagne Vivante - Penn ar Bed - L'Hermine Vagabonde



Bretagne Vivante

• Revue semestrielle
Actualité de l'environnement en Bretagne, la revue de l'association est envoyée gratuitement aux adhérents de Bretagne Vivante. Il est également possible d'acheter la revue au numéro.

PRIX PUBLIC AU NUMÉRO

3 €



L'Hermine Vagabonde

• bulletin trimestriel junior
Des infos pour découvrir les secrets de la nature en Bretagne, des trucs pour aider à la préserver et, dans chaque numéro, un superbe poster.

ABONNEMENT (4 NUMÉROS),

12,00 €

ABONNEMENT (8 NUMÉROS),

20,00 €

PRIX AU NUMÉRO

3,00 €

... le petit rhinolophe, les rapaces nocturnes, le guillemot de Troïl, les méduses, l'eryngium, la raie, exploration nature, 1, 2, 3 opération « comptage des oiseaux des jardins », 21 libellules de Bretagne.



Penn ar Bed

• Bulletin trimestriel de fond sur la nature et l'environnement en Bretagne.

ABONNEMENT, PRIX PUBLIC

25,00 €

ABONNEMENT, PRIX ADHÉRENT

21,00 €

ETUDIANT, SANS EMPLOI

• nos numéros spéciaux

206 Le phragmite aquatique

PP 6,10 €

PA 4,90 €

201 Les oiseaux du Cap Sizun

PP 6,10 €

PA 4,90 €

199-200 Géomorphologie en Finistère

PP 12,20 €

PA 9,80 €

193-194 Les oiseaux de la baie d'Audierne

PP 12,20 €

PA 9,80 €

190-191 Histoire naturelle de l'île de Groix

PP 12,20 €

PA 9,80 €

186 Les orchidées de Bretagne

PP 6,10 €

PA 4,90 €

184-185 Archipels et Îlots de Bretagne

PP 12,20 €

PA 9,80 €

183 La RN de Saint-Nicolas des Glénan

PP 6,10 €

PA 4,90 €

Offrez-vous une magnifique reproduction d'un dessin de Philippe Pénicaud

30€

Tirage d'art numéroté et signé

3€

• Autocollants

Réserve Naturelle des Marais de Séné, Réserve Naturelle de Groix, Tourbière de Sérent Kerfontaine, Réserve des Landes du Cragou, Réserve Naturelle d'Iroise.

PP 0,80 €

PA 0,60 €

• Cartes postales

Réserve Naturelle des Landes du Cragou, Réserve Naturelle du Venec, Réserve Naturelle de Groix, Réserve Naturelle d'Iroise, Réserve Naturelle du Cap Sizun, Réserve Naturelle des Marais de Séné.

PP 0,50 €

PA 0,30 €

• Posters (60x80)

Les posters de François Bourgeon

- Paysage de roselière en Baie d'Audierne

- Busard en Baie d'Audierne,

PP 6,10 €

PA 4,88 €

Posters Réserves Naturelles

Iroise, Monts d'Arrée

PP 8,00 €

PA 5,60 €

PRIX PUBLIC = PP - PRIX ADHÉRENTS = PA - HORS FRAIS D'ENVOI (VOIR BON DE COMMANDE)
VALABLE 6 MOIS À PARTIR DE LA PARUTION DE CE NUMÉRO

J'adhère à Bretagne Vivante

☐ Tarif normal	30,00 €
☐ Étudiant ou demandeur d'emploi	9,00 €
☐ Membre bienfaiteur (à partir de...)	100,00 €
☐ Association	40,00 €

J'associe à mon adhésion

☐ Mon conjoint (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €

Je souhaite être rattaché(e) à la section de :

Je m'abonne à :

☐ L'Hermine Vagabonde (revue junior)	
• 4 numéros	12,00 €
• 8 numéros	20,00 €
☐ Penn ar Bed (revue naturaliste bretonne)	
• 4 numéros, prix public	25,00 €
• 4 numéros, prix adhérent, étudiant ou demandeur d'emploi	21,00 €

Je soutiens Bretagne Vivante

afin de garantir l'indépendance et l'efficacité de ses actions.

Je fais un don de : €

et je recevrai un reçu fiscal pour obtenir une déduction de 66 % de ce don sur mes impôts (acquisitions d'espaces naturels, actions juridiques, surveillances de sites de nidification, etc.)

Mes coordonnées

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

☐ Je souhaite recevoir la lettre d'information électronique

Mon règlement

☐ Je règle par prélèvement automatique et je demande un formulaire à l'association.

☐ Un chèque bancaire ☐ Un chèque postal de €

Merci de nous renvoyer votre bulletin accompagné de votre règlement à :
Bretagne Vivante-SEPNB, 186 rue Anatole France – BP 63121, 29231 BREST Cedex 3

